

MISE EN GARDE

Le Barreau de Montréal organise de nombreuses activités et conférences à l'intention de ses membres.

Certains conférenciers acceptent gracieusement que le Barreau de Montréal publie leurs textes et présentation sur son site Internet au bénéfice de l'ensemble des avocats. Ces textes et documents reflètent l'état du droit au moment de leur présentation et ils ne font l'objet d'aucune mise à jour, sauf indication contraire.

Ils ne dispensent pas les avocats qui s'y réfèrent de la lecture de la législation en vigueur.



Démystifier les assurances

Préparée par

CHUBB®

CASAVANT
MERCIER
avocats
PLAIDEURS
NÉGOCIATEURS
CONSEILLERS

AON



Conférencières

- Jacqueline Habak, Chubb
- Me Mylène Coté, AON
- Me Michèle Bédard, Casavant Mercier



AVIS

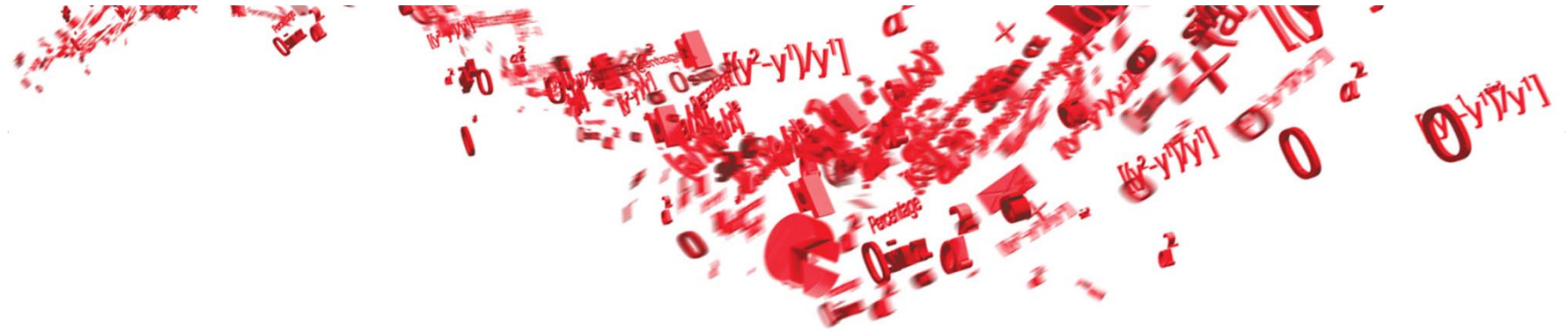
- Les opinions et informations contenues à la présente sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de Chubb Compagnie d'Assurance du Canada ou de tout autre assureur membre du Groupe Chubb, Compagnie d'Assurance ni de Casavant Mercier ni de AON.

L'information soumise ne constitue pas une opinion ou un avis juridique.
Pour toute opinion juridique, veuillez consulter votre avocat.



Objectifs

- Mieux maîtriser les concepts de l'assurance
- Mitiger les risques de votre entreprise



Agenda

1. Les produits d'assurance les plus fréquents
2. La responsabilité contractuelle
3. La relation assuré/assureur
4. Les produits spécialisés offerts sur le marché

Démystifier les assurances...



* Chubb

Types de police d'assurance



- Sur la base de **réclamations présentées** (« claims-made »)
 - Lorsqu'une réclamation est présentée à l'assuré et rapportée à l'assureur en cours de terme ou lorsque des circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation sont rapportées à l'assureur en cours de contrat
- Sur la base d'**événement** (« occurrence »)
 - Lorsque les dommages surviennent en cours de contrat

Les produits d'assurance

Les plus fréquents :

- Biens
- Responsabilité civile générale
- Erreurs & Omissions (E&O)
- Administrateurs et dirigeants et pratiques d'emploi
- Cyberrisque

Les Biens

L'assurance des biens couvre les biens de l'assuré contre les dommages causés par le feu, le vol, le vandalisme et bien plus.

L'assurance des biens comprend souvent :

- Biens matériels, bâtiments, équipements, documents de valeur, objets d'arts, biens en cours de transport
- Tremblement de terre, inondation, refoulement des égouts
- Bris d'équipement
- Perte de revenus
- Dispositions légales
- Cyberrisque
- Détournement, disparition et destruction

Les Biens – exemple de réclamation

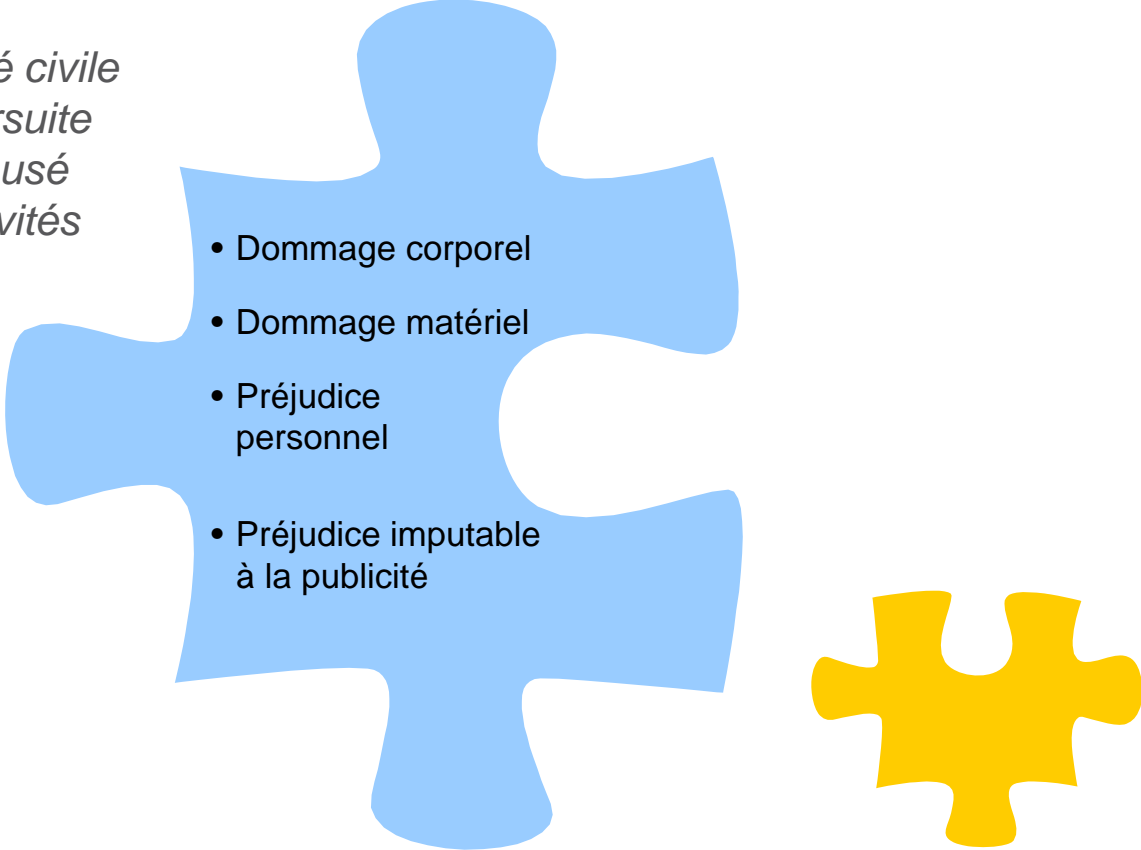
Faits : Bris d'un tuyau de plomberie dans l'espace loué par votre entreprise dans un immeuble au centre-ville. Vous détenez une assurance biens.

Il est déterminé que le tuyau de plomberie dessert non seulement l'espace loué, mais un espace commun situé sur le même étage. Dans ce contexte, il appartenait au bailleur de l'entretenir, ce qu'il n'a pas fait. Dans votre bail commercial, il est convenu que le bailleur doit être ajouté à titre d'assuré additionnel à la police d'assurance du locataire, ce qui a été fait. Le bail contient aussi une clause de renonciation à la subrogation.

Résultat : Aucun recours contre le bailleur n'est possible par l'assureur du locataire. La réclamation sera assumé par l'assureur du locataire, en fonction de ses limites de garantie.

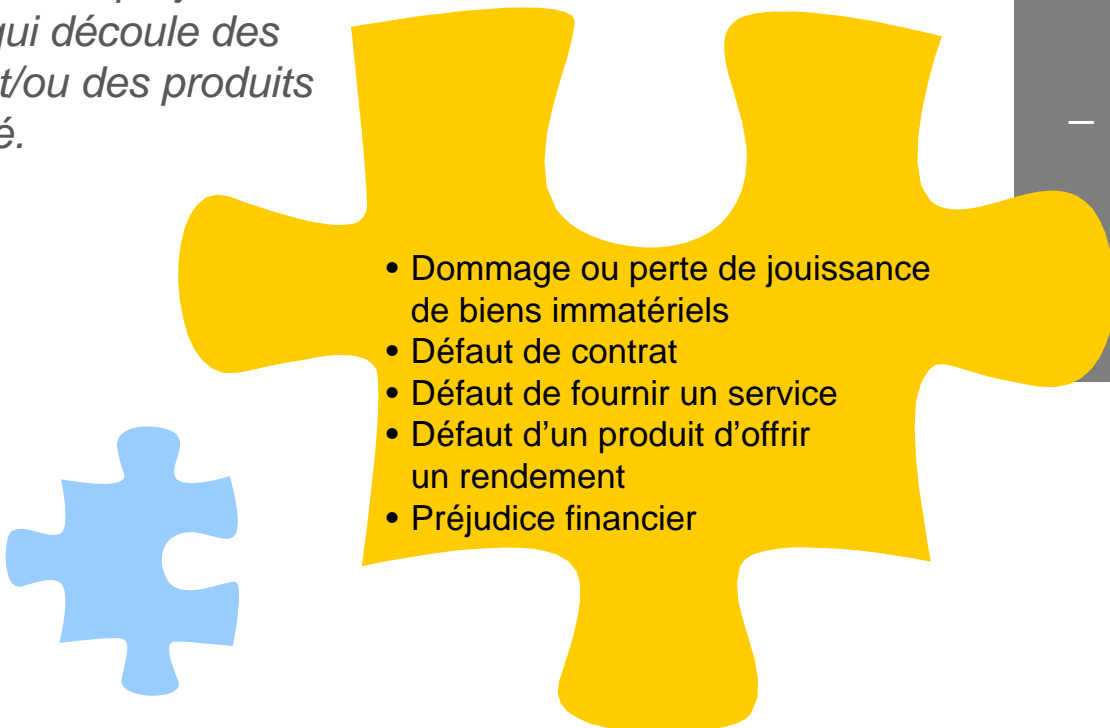
Responsabilité civile générale

L'assurance de la responsabilité civile protège l'assuré en cas de poursuite de tiers suite à un dommage causé aux tiers dans le cadre des activités et/ou des produits de l'assuré.

- 
- Dommage corporel
 - Dommage matériel
 - Préjudice personnel
 - Préjudice imputable à la publicité

Responsabilité erreurs et omissions

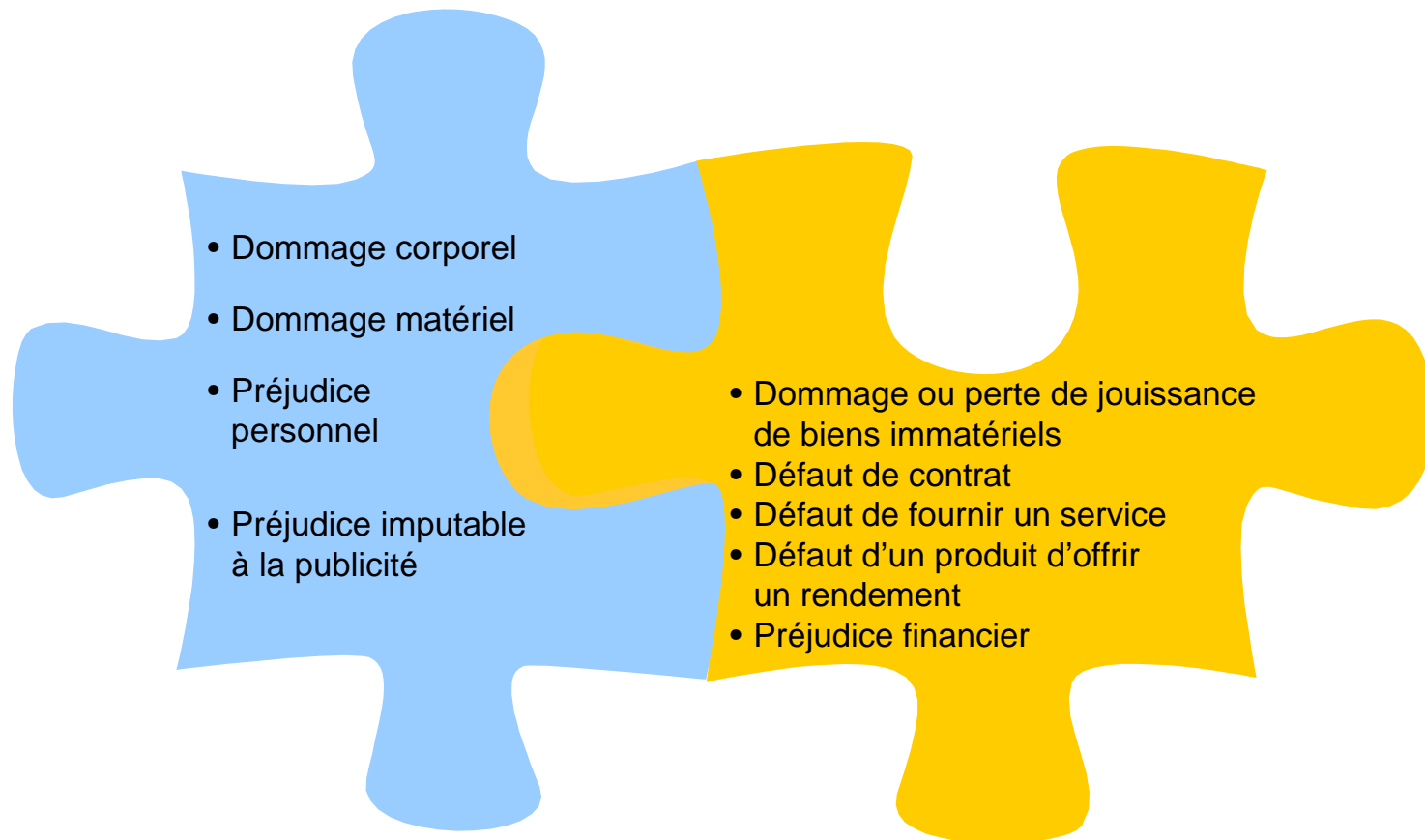
L'assurance E&O protège l'assuré en cas de poursuite de tiers pour un préjudice financier qui découle des activités et/ou des produits de l'assuré.

- 
- Dommage ou perte de jouissance de biens immatériels
 - Défaut de contrat
 - Défaut de fournir un service
 - Défaut d'un produit d'offrir un rendement
 - Préjudice financier

Lacunes de la RCG:

- La définition de dommage matériel n'adresse pas les biens immatériels
- La CGL contient une exclusion pour les dommages à un bien défectueux ou à un bien n'ayant subi aucun dommage

Responsabilité civile et E&O



Exemple de réclamation – responsabilité civile ou E&O?

Faits: Entreprise manufacturière qui vend des pièces automobiles.
Les pièces sont défectueuses.

Scénarios:

- Le fabricant de pièces automobiles n'est pas conforme aux conditions de son contrat
- Le fabricant de véhicules ne peut pas vendre ses véhicules
- Le fabricant se rend compte du défaut après que les véhicules soient vendus
- La pièce défectueuse cause des accidents de la route

Administrateurs et dirigeants



Administrateurs et dirigeants

Exemple de réclamation :

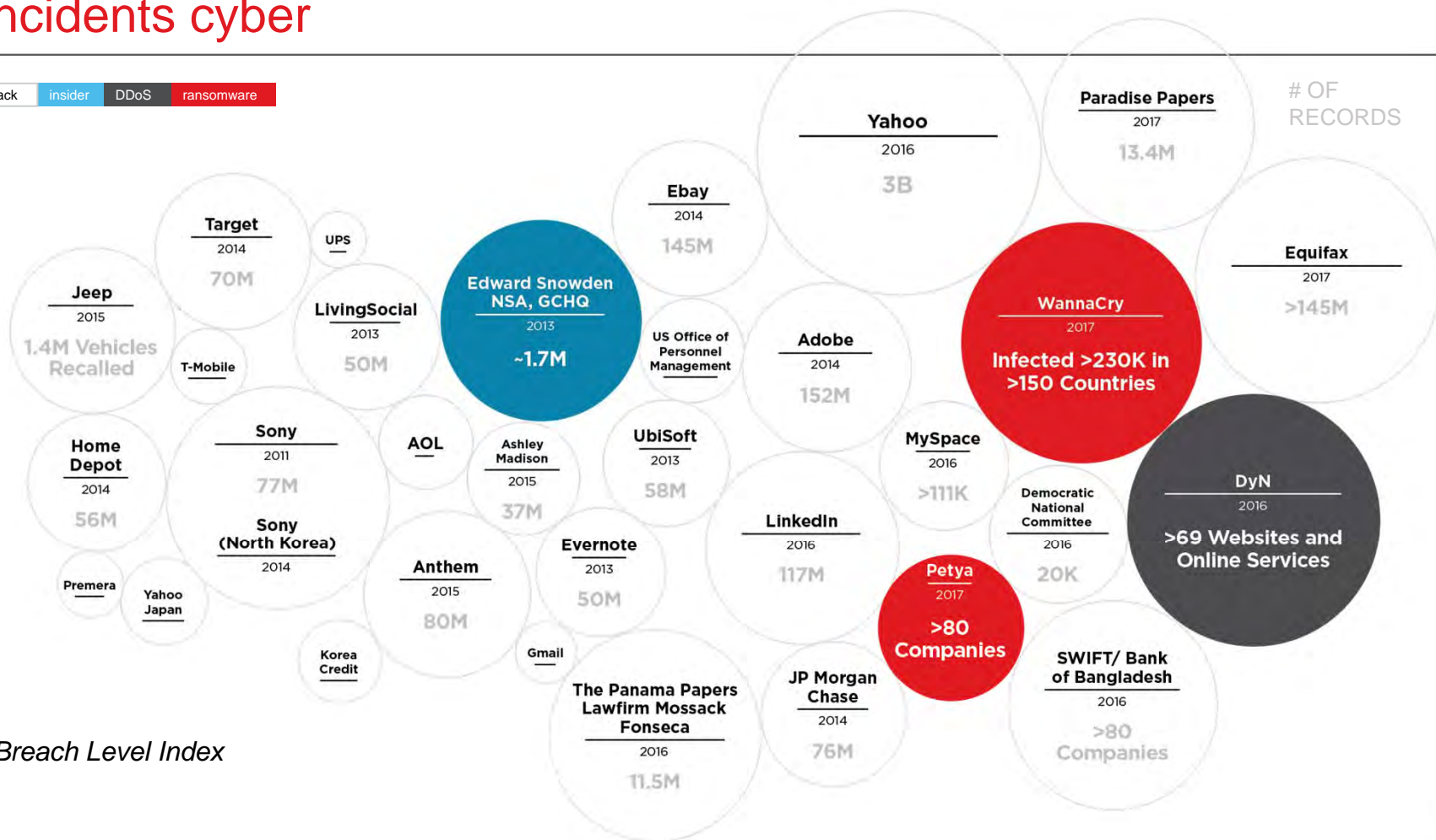
- Poursuite par un compétiteur contre son ancien employé, sa nouvelle compagnie (l'assuré) et un dirigeant de la nouvelle compagnie
- Allégations de bris de contrat, vol d'information confidentielle à l'entreprise, d'utilisation au profit de sa nouvelle entreprise, etc.
- Comment la police répond-elle?

Pratiques d'emploi

- Couvre les pratiques d'emploi répréhensibles, i.e. les congédiements illégaux, le harcèlement, discrimination, l'atteinte à la vie privé, la diffamation liée à l'emploi, etc.
- Ne vient pas combler le besoin de l'employeur de remplir ses obligations légales par contre
- Réclamations sont souvent des débats sur le délai-congé approprié, mais de plus en plus de harcèlement, surtout avec le mouvement *#me too*

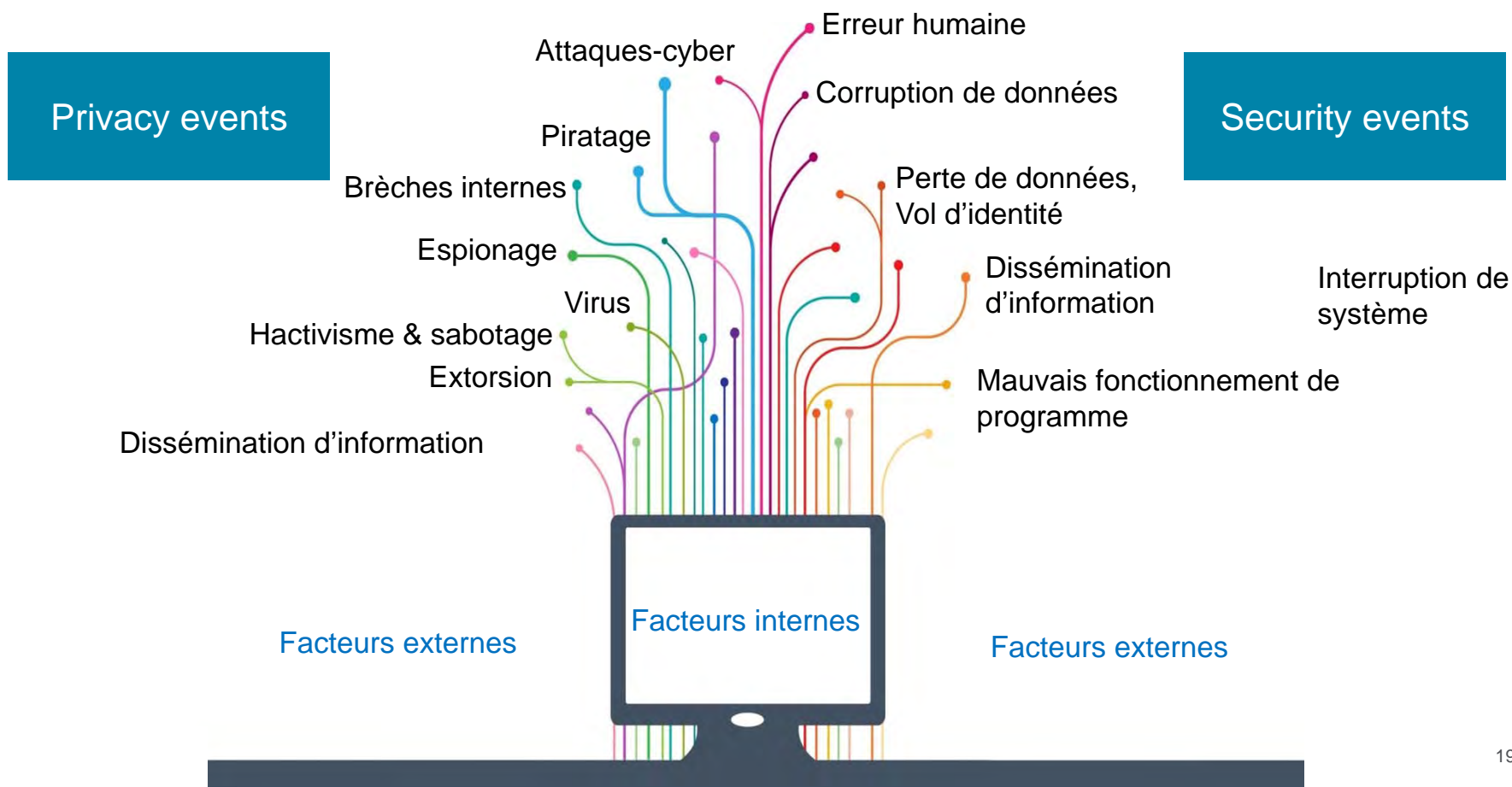
Incidents cyber

hack insider DDoS ransomware



* Breach Level Index

Qu'est-ce que le risque cyber – Définition



Principales couvertures

Dommages directs *Perte de l'assuré*

- Interruption d'affaires liée à une panne réseau
- Frais supplémentaires
- Défaillance du système BI / BI dépendante (certaines stratégies)
- Actifs intangibles

Dépenses / Sections de service Frais payés aux fournisseurs

- Gestion de crise
- Conseils juridiques liés à la violation
- *Forensics*
- Coût de notification de violation
- Centre d'appel
- Surveillance du crédit, surveillance de l'identité, assurance contre le vol d'identité
- Paiements d'extorsion cybernétique

Sections de responsabilité Coûts de défense + dommages + Amendes réglementaires

- Faille de la sécurité du réseau
- Défaut de protéger / Divulgence erronée de renseignements
- Enquête du régulateur sur la vie privée ou la sécurité
- Collecte illicite d'informations
- Violation de Contenu media / contenu diffamatoire

Cyberrisque

Les services préventifs

Certains assureurs et courtiers offrent une panoplie de services « préventifs », certains gratuits, d'autres à titre onéreux, afin d'éviter les brèches ou d'être prêts à y faire face

Exemple de l'Université de Calgary

Responsabilité contractuelle

1. Responsabilité extracontractuelle

- Faute non contractuelle qui cause un dommage à un tiers
- Comportement négligent, manque de diligence, de précaution, etc.

2. Responsabilité contractuelle

- Faute découlant d'un manquement à une obligation assumée par contrat
- Exécution tardive, exécution partielle, exécution défectueuse, défaut de remplir une obligation, etc.,

3. Protection d'assurance...?

Les ententes contractuelles

Inclure un assuré additionnel à la police

- Ajouter un tiers comme assuré additionnel lui donne accès à votre police. L'assuré additionnel peut bénéficier des protections de votre assurance et le partage de vos limites
- Quand un tiers est désigné comme assuré additionnel, l'assuré ne pourra se prévaloir de son droit de subrogation car aucun recours n'est possible entre co-assurés

Clause de renonciation à la subrogation

- L'assuré (ou l'assureur) ne pourra poursuivre le tiers pour les dommages causés par la négligence du tiers

« Primary and Non-Contributory »

- La police d'assurance de l'assuré (auquel l'assuré additionnel est ajouté) est traité comme étant la seule police en vigueur lors d'une réclamation

Bonnes pratiques de gestion des risques

- Demander au tiers d'être également ajouté en tant qu'assuré additionnel sur sa police
- Attention à ce qui est inclus dans les clauses d'indemnité
- Inclure une limitation de responsabilité
- Ne pas renoncer à son droit de subrogation
- Ne pas accepter « Primary and Non-Contributory »

Exemple de réclamation – Assuré additionnel

L'assuré : Un fabricant d'armoires de cuisine engage un sous-traitant pour l'installation

Les faits :

- Le sous-traitant cause des dommages pendant l'installation
- Le sous-traitant est ajouté en tant qu'assuré additionnel

**Quelle police répond à la réclamation?
Droit de subrogation?**

L'assuré : Un fabricant avec des opérations au Canada et aux É-U

Les faits :

- Il faut porter une combinaison ignifuge et un sous-traitant est brûlé suite à un incident. La famille du défunt poursuit le fabricant des combinaisons ignifuges
- Le fabricant des combinaisons est ajouté en tant qu'assuré additionnel

**Quelle police répond à la réclamation?
Droit de subrogation?**

Relations assureur/assuré – Bien commencer

L'importance de la divulgation du risque

- Art. 2408 C.c.Q. : L'assuré doit dévoiler toutes les circonstances connues de lui qui sont de nature à influencer un assureur :
 - Dans l'établissement de la prime
 - Dans l'appréciation du risque
 - Dans sa décision d'accepter le risque
- Doit être fait suivant le critère de la « plus haute bonne foi »
- Comprend le risque matériel et moral

Relations assureur/assuré – Bien commencer

J'ai rempli la proposition de l'assureur, est-ce suffisant?

- Oui...et non: il peut exister une obligation résiduelle d'information, modulée par l'expertise du preneur (assuré) et les termes du questionnaire (exemple)
- 2809 C.c.Q.: L'obligation relative aux déclarations est réputée correctement exécutée lorsque les déclarations faites sont celles d'un assuré normalement prévoyant, sans réticence

Relations assureur/assuré – Bien commencer

Manquement à l'obligation de déclarer le risque :
quelles sont les sanctions?

- 2410 C.c.Q.: L'assureur peut obtenir la nullité du contrat
 - S'il prouve qu'il n'aurait pas contracté n'eût été du manquement (suivant ses politiques en vigueur)
 - Doit être un manquement sur un élément important

- 2411 C.c.Q.: En cas de bonne foi, l'assureur peut obtenir une réduction de l'indemnité, proportionnelle à la différence entre la prime demandée et celle qu'il aurait demandé s'il avait connu le risque

Relations assureur/assuré – Bien commencer

En cours de terme, l'assuré est tenu de déclarer toute circonstance aggravant le risque (2466 al. 1 C.c.Q.) :

- Si susceptible d'influencer de façon importante l'assureur dans l'établissement de la prime, l'appréciation du risque ou sa décision de maintenir l'assurance
- Circonstances que l'assuré connaît ou est présumé connaître

Relations assureur/assuré – Bien commencer

Aggravation de risque (2466 al. 1 C.c.Q.)

- Obligation continue
- Doit être exécutée promptement
- Pas nécessairement par écrit

Sanctions:

Réduction de l'indemnité proportionnelle à la prime qu'il aurait demandé ou résiliation de la police

Relations assureur/assuré – Bien commencer

Engagements formels

- **Définition:** gestes que l'assuré s'engage à poser pour réduire le risque
- **Sanction:** Si le non-respect aggrave le risque, la garantie est suspendue (2412 C.c.Q.), même si l'assuré est de bonne foi
- En cas de réclamation, l'assureur doit prouver qu'il pouvait être évité par le respect de l'engagement formel

Relations assureur/assuré – Bien commencer

La réclamation et la divulgation du sinistre

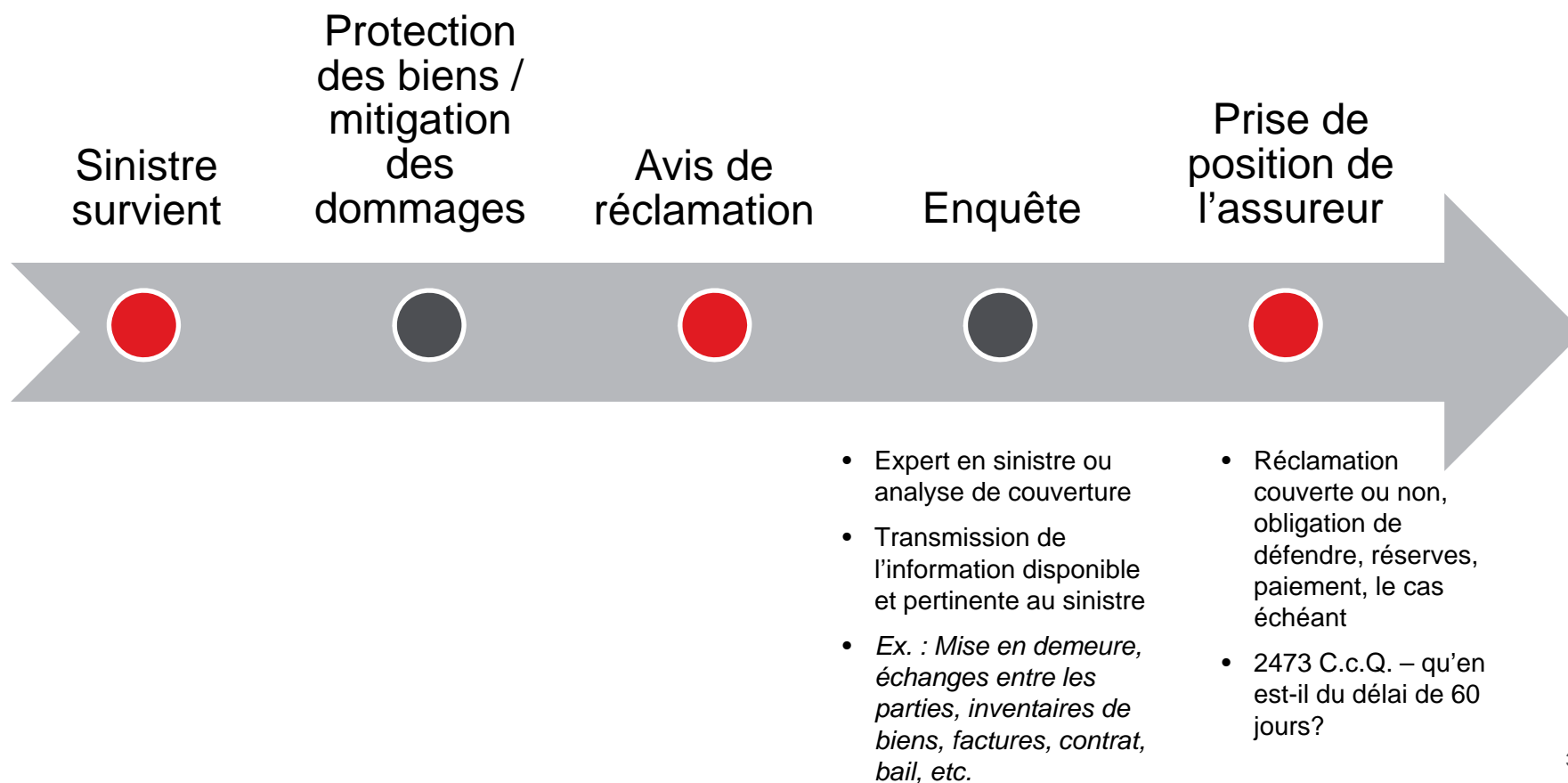
- 2471 C.c.Q. : L'assuré doit, le plus tôt possible, faire connaître à l'assureur:
 - Toutes les circonstances entourant le sinistre
 - Sa cause probable
 - La nature et l'entendue des dommages
 - L'emplacement du bien
 - Les droits des tiers
 - Les assurances concurrentes

Relations assureur/assuré – Bien commencer

La réclamation et la divulgation du sinistre (2471 C.c.Q.)

- L'assuré doit aussi:
 - Fournir les pièces justificatives
 - Attester sous serment de la véracité de celles-ci (peut signifier un interrogatoire statutaire)
 - Mitiger ses dommages

Un sinistre : ligne du temps



D'autres produits

Les produits spécialisés offerts sur le marché :

- Police d'assurance crime
- Police pollution
- Police représentations et garanties
- Police rappel de produits
- Et bien d'autres...



Démystifier les assurances

Préparée par

CHUBB®

CASAVANT
MERCIER
avocats
PLAIDEURS
NÉGOCIATEURS
CONSEILLERS

AON